

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/024/2007 – ÉFAI

4 juin 2007

AU 134/07 Craintes pour la sécurité

MEXIQUE Isidoro Pío Ortiz (h), syndicaliste
ainsi que les autres membres du **Sindicato Nacional de Trabajadores y Empacadores de Importadoras y Empacadoras de Alimentos Ultramarinos, Aceites y Derivados de la República Mexicana** (Syndicat national des travailleurs du secteur de l'importation et de l'emballage des produits alimentaires, huiles et dérivés)

Le 15 mai, selon certaines informations, le militant syndical Isidoro Pío Ortiz a été enlevé, battu et menacé de mort par des membres d'un syndicat rival devant l'usine où il travaille à Ecatepec, dans l'État de Mexico. Les autres membres de son syndicat risquent eux aussi d'être intimidés et attaqués.

D'après certaines sources, le 15 mai, alors qu'Isidoro Pío Ortiz distribuait des tracts concernant son syndicat, le Sindicato Nacional de Trabajadores y Empacadores de Importadoras y Empacadoras de Alimentos Ultramarinos, Aceites y Derivados de la República Mexicana, devant l'usine de transformation de produits alimentaires où il travaille, un nombre indéterminé de membres d'un syndicat plus ancien de l'usine, le *Sindicato de Trabajadores de la Industria del Café, Productos Alimenticios y Similares del Estado de México*, et trois autres individus l'ont attrapé et forcé à monter dans une camionnette. Pendant que le véhicule roulait dans les environs, une demi-heure durant, les individus ont frappé Isidoro Pío Ortiz à l'arrière, lui ordonnant de cesser de soutenir son syndicat, sans quoi ils le tueraient.

En août 2006, des ouvriers d'une multinationale de transformation alimentaire basée à Ecatepec ont rejoint un nouveau syndicat, le Sindicato Nacional de Trabajadores y Empacadores de Importadoras y Empacadoras de Alimentos Ultramarinos, Aceites y Derivados de la República Mexicana, estimant que le syndicat censé représenter les travailleurs de l'usine, le *Sindicato de Trabajadores de la Industria del Café, Productos Alimenticios y Similares del Estado de México*, affilié à la *Confederacion Revolucionaria de Obreros y Campesinos* (CROC, Confédération révolutionnaire des ouvriers et des agriculteurs), ne défendait pas leurs droits du travail de manière satisfaisante. Depuis lors, les deux syndicats se disputent la représentation des ouvriers de l'usine dans les négociations collectives avec la direction, s'agissant des salaires, des avantages sociaux et des conditions de travail.

Avant l'agression d'Isidoro Pío Ortiz, des membres du nouveau syndicat ont déclaré à la presse nationale qu'en septembre 2006, alors que les employés de l'usine devaient choisir par vote le syndicat qui les représenterait lors des négociations collectives avec la direction, un groupe de 200 personnes a été payé pour les battre et les intimider.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

De nombreuses maquiladoras sont implantées au Mexique. Ces usines appartiennent à des sociétés transnationales qui cherchent à tirer parti des bonnes conditions de production et de commerce de la région. Les syndicats officiellement reconnus sont souvent utilisés dans le but d'empêcher l'établissement de syndicats indépendants ou de mettre en œuvre des accords imposés par la direction ou les autorités locales. Les travailleurs qui tentent d'établir des syndicats indépendants s'exposent aux menaces ou au harcèlement, bien que leurs activités soient légitimes.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par le passage à tabac et le harcèlement dont a été victime le militant syndical Isidoro Pío Ortiz, le 15 mai, à Ecatepec ;

- dites-vous inquiet pour la sécurité des autres membres du Sindicato Nacional de Trabajadores y Empacadores de Importadoras y Empacadoras de Alimentos Ultramarinos, Aceites y Derivados de la República Mexicana ;
- demandez qu'une enquête impartiale et indépendante soit menée dans les plus brefs délais sur l'enlèvement et le passage à tabac d'Isidoro Pío Ortiz, que les résultats en soient rendus publics et que les responsables présumés de ces agissements soient déférés à la justice ;
- rappelez aux autorités que la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus proclame la légitimité des activités des défenseurs des droits humains et leur droit de mener celles-ci sans restriction ni crainte de représailles.

APPELS À :

Gouverneur de l'État de Mexico :

Lic. Enrique Peña Nieto
Gobernador del Estado de México,
Palacio de Gobierno, 1º piso
Lerdo Poniente No. 300 Poniente, Col. Centro
Toluca C.P. 50000, Estado de México, Mexique

Fax : (+52 722) 276 0046

Courriers électroniques : gob@gem.gob.mx

Formule d'appel : Señor Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,

Procureur général de l'État de Mexico :

Lic. Abel Villacaña Estrada
Procurador del Estado de México
Av. Morelos Ote. No. 1300, Piso 6
Centro Estatal de Justicia
Col. San Sebastián
Toluca 50090, Estado de México, Mexique

Fax : (+52 722) 215 3123

Courriers électroniques : abel.v.e@edomex.gob.mx

Formule d'appel : Señor Procurador, / Monsieur le Procureur,

Ministre de l'Intérieur :

Lic. Francisco Javier Ramírez Acuña
Secretario de Gobernación, Secretaría de Gobernación
Bucareli 99, piso 1, Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc, México D.F., C.P.06600, Mexique

Fax : (+52 55) 5093 3414

Courriers électroniques : frjramirez@segob.gob.mx

Formule d'appel : Señor Secretario, / Monsieur le Ministre,

Ministre du Travail :

Lic. Javier Lozano Alarcón
Secretario del Trabajo y Previsión Social
Periférico Sur No. 4271, Col. Fuentes del Pedregal, Del. Tlalpan, México D.F., C.P. 14149, Mexique

Fax : (+52 55) 3000 2107

Formule d'appel : Señor Secretario, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Centro de Derechos Humanos "Miguel Agustín Pro Juárez" A.C., Serapio Rendón 57-B, Col. San Rafael, 06470, México D.F., Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 16 JUILLET 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*